

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 AVRIL 2024, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à 14h00 en session extraordinaire à la mairie, place du docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence d'Éric MENA.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Didier RICHE, Dominique GRESLOU, Eric MENA, Bertrand LECUYER, Franck GRABIAS

Représenté : Alexandre LEFEVRE représenté par Gilles APELOIG

Ne participe pas au vote :

Nombre de votants :

Secrétaire de séance : Franck GRABIAS

Autres personnes présentes :

-Représentant de la commune de Gresse en Vercors avec voix consultative : BELLOT Jean Marc (Maire).

-Représentant consultatif technique du Domaine skiable : HIRSCHLER Sandrine, Directrice du Domaine skiable de Gresse en Vercors.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2024-7-Affectation du résultat 2023

Le président présente les résultats après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, conforme au compte de gestion ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2023 du budget de la manière suivante :

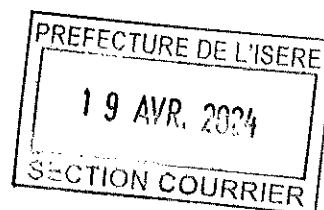
Résultat de FONCTIONNEMENT	
A Résultat de l'exercice 2023	- 524,10 €
B Résultats antérieurs reportés (002 du CA 2023)	- 28 202,41 €
C Résultat à affecter (A+B)	- 28 726,51 €
Résultat d'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de section d'investissement	+ 93 565, 83€
Résultat définitif de la section d'investissement à affecter au 001	+ 93 565, 83 €
Affectation en Réserve au compte 1068	0 €
Résultat reporté au Fonctionnement au 002	- 28 726,51 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le

Le Président
MENA Eric



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse-en-Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 12 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le XX/XX/XXX et de sa publication/notification le XX/XX/XXX.